

Service :
Résidence :
Territoire :

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 156 du 31-1-61
Le Comptable Territorial, 951



[Handwritten signature]

INDEMNITÉ POUR USAGE D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE PERSONNEL

(Circulaire n° 13/46 du 19/9/1959)

Exercice : 1960

Signe la somme de trois cent
soixante francs

Ruhengeri 31-1-1960
LELOUP

Montant à verser au
compte n°
Banque :
C.C.P. :

DECLARATION DE CRÉANCE

pour indemnité de chauffage

accordée par décision n° du 19

ci-jointe - jointe à l'O.P. n° du 19

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à M LELOUP

12 mois à 30 F, soit 360 fr (Prénoms) Autonne

..... mois à 25 F, soit Matricule :

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE

A LA SOMME DE : trois cent soixante f

Total : 360

A Autonne, le 31 janvier 19 61

(Signature)

[Handwritten signature]

Imputation codifiée :

9109

Vu pour approbation quant à la
période de jouissance :

L'Administrateur de Territoire,
~~Le Chef de Service du Personnel,~~

[Handwritten signature]
p.o. *[Handwritten signature]*

L.C. n° du

Pour approbation et imputation à charge des crédits
et inscription à la fiche Mod. 1-4 n°

Usumbura, 19

Le Gestionnaire des crédits,

Le Comptable n°

A envoyer en triple exemplaire, suivant le cas :

- au Service du Personnel à Usumbura ;
- au Comptable Territorial.

Service :
Résidence :
Territoire :

INDEMNITÉ POUR USAGE D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE PERSONNEL
(Circulaire n° 13/46 du 19/9/1959)

Exercice : 1960

Montant à verser au
compte n°
Banque :
C.C.P. :

DÉCLARATION DE CRÉANCE

pour indemnité de chauffage

accordée par décision n° du 19

ci-jointe - jointe à l'O.P. n° du 19

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à M DESCAMPS
12 mois à 30 F, soit 360 (Prénoms) Philippe
..... mois à 25 F, soit Matricule :

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE

A LA SOMME DE : trois cent soixante F

Reçu la somme de trois cent soixante francs
Total : 360

A Usumbura, le 27 janvier 19 60
(Signature) Imputation codifiée :

M. Descamps

Vu pour approbation quant à la
période de jouissance :
L'Administrateur de Territoire,
Le Chef de Service du Personnel,

L.C. n° du
Pour approbation et imputation à charge des crédits
et inscription à la fiche Mod. 1-4 n°
Usumbura, 19

p.o.
[Signature]

Le Gestionnaire des crédits,
Le Comptable n°

A envoyer en triple exemplaire, suivant le cas :
- au Service du Personnel à Usumbura ;
- au Comptable Territorial.